

Soutien aux mobilisations du 16 mars

FO renouvelle son soutien aux étudiants et lycéens, qui manifestent cet après-midi à Paris, pour leurs revendications exprimant la volonté de renforcer notre système social de solidarité et la nécessité de réponses pour la jeunesse pénalisée depuis plusieurs mois dans le contexte de la crise sanitaire. Trop de jeunes sont en difficulté, certains d'entre eux, sans ressources, pour se loger, parfois même pour se nourrir. Un plan général pour la jeunesse est nécessaire pour dégager des perspectives pérennes, d'accès aux formations supérieures, d'emploi et de travail qui répondent aux enjeux actuels.

La confédération FO soutient dans le même temps ses syndicats et militants mobilisés ce mardi 16 mars, devant le Sénat, qui débat du texte de loi dit de « sécurité globale ».

Dans un courrier adressé la semaine dernière aux groupes parlementaires du Sénat, la confédération FO a fait part, comme elle l'avait fait dès le début de son examen à l'Assemblée nationale, de sa forte préoccupation et de son opposition quant aux dispositions inquiétantes au regard des libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, contenues dans cette proposition de loi.

Si la nécessité de protéger la population inclut la protection de tout agent public, y compris des agents en charge de la sécurité et de la police, notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux, FO réaffirme que cette protection doit être pleinement exercée conformément au principe de proportionnalité et s'inscrire dans le respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'État de droit.

A cet égard, FO est particulièrement attachée à ce qu'en aucun cas il ne soit porté atteinte à la liberté de la presse et d'informer.

FO alerte aussi sur les risques de transfert de compétences régaliennes aux policiers municipaux et agents de sécurité privée, ou encore sur l'utilisation de drones qui pourrait conduire à la surveillance de la population et à la mise en cause de la liberté d'aller et venir ou de manifestation.

FO avait contesté que, sur un tel sujet, le gouvernement s'appuie sur une proposition de loi et utilise une procédure accélérée à l'Assemblée nationale, au risque de priver le parlement et la société d'un débat sur l'impact des mesures qu'elle contient, soulignant aussi que ni la CNCDH, ni la CNIL n'avaient été consultées au préalable.

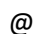
Paris, le 16 mars 2021


Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force_ouvriere)

 01.40.52.86.01